

# Académie de musique sacrée de Lyon

## Sublime Baroque

V<sup>ème</sup> Académie d'été instruments et voix du 17 au 23 août 2020 en résidence  
au Domaine Saint Pancrace à Pont Saint Esprit dans le Gard

### Bulletin d'inscription

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance .....

Adresse : .....

Mail (en majuscule)..... Téléphone .....

stage voix, pupitre :  soprane  alto  ténor  basse

ou

stage instrument :  clavecin  flûte à bec  Luth/Théorbe  traverso  viole de gambe  violon

Expériences musicales obligatoires : .....

Pour les chanteurs confirmés qui le souhaitent, un petit ensemble sera formé après audition ou envoi d'enregistrement, pour interpréter quelques pièces supplémentaires, je suis candidat à cette sélection :  oui  non

L'adhésion à Amusaly est valable du 01/07/2020 au 30/06/2021  
pour toute activité proposée par l'association

	Adhésion	Inscription	Total	
Stage : inscription avant le 31 mai 2020	20	310	<b>330 €</b>	<input type="checkbox"/>
Stage : inscription à partir du 1 <sup>er</sup> juin 2020	20	340	<b>360 €</b>	<input type="checkbox"/>
Stage chanteur soliste et jeune - de 26 ans	20	160	<b>180 €</b>	<input type="checkbox"/>
Hébergement pension complète en chambre twin avec sanitaires ( <b>6 jours, 6 nuits</b> ). Je partage la chambre avec : .....			<b>397 €</b>	<input type="checkbox"/>
Hébergement pension complète en chambre triple avec sanitaires ( <b>6 jours, 6 nuits</b> ). Je partage la chambre avec : .....			<b>385 €</b>	<input type="checkbox"/>
Sans hébergement mais avec le forfait repas (11 repas)			<b>232 €</b>	<input type="checkbox"/>

Merci de cocher une ou deux cases correspondant à votre choix

La pension complète s'entend du lundi soir au dimanche matin, précisez vos **allergies alimentaires** : .....

**Les candidats ayant de faibles ressources financières** peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle via le **fonds de solidarité**. N'hésitez pas à contacter Amusaly pour l'étude de votre demande.

Mode de règlement en deux chèques à l'ordre de « Académie de musique sacrée de Lyon » :

- un chèque du montant du montant de l'adhésion + de l'inscription – encaissé le 1<sup>er</sup> juillet 2020 (chèques vacances acceptés)
- un chèque du montant de l'hébergement ou du forfait repas seul, encaissé au début de l'activité (chèques vacances acceptés)

Adressez le tout à : Académie de Musique Sacrée de Lyon, 4 place de la République 69001 Lyon

Afin de respecter l'équilibre des pupitres, votre inscription ne sera définitive qu'après validation de votre candidature par le coordinateur artistique. Une confirmation d'inscription vous sera alors envoyée.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente (voir au verso) entraînant acceptation de captation et diffusion de mon image à l'occasion de ma participation au stage

Fait à ..... le.....

Signature



Pour toute demande de renseignements complémentaires contacter [info@amusaly.fr](mailto:info@amusaly.fr) – tel : 07 68 83 49 83

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Généralités :

Les adhérents participent aux activités proposées par Amusaly à leurs risques et périls. Ils doivent souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu entre ses adhérents ou avec un tiers.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol dans les lieux des activités de tout objet de valeur ou non. Les instrumentistes, en dehors des clavecinistes, doivent apporter leur instrument et en assurer l'entière responsabilité

Les adhérents doivent se conformer au règlement intérieur de la structure hôte. L'inscription au stage entraîne l'acceptation de la captation et la diffusion de son image.

### L'inscription :

L'inscription à une activité nécessite de remplir le bulletin d'inscription et de le retourner à : Amusaly

L'inscription à une activité nécessite l'adhésion obligatoire et non remboursable à Amusaly pour un montant de 20 €. L'adhésion est annuelle et court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante. Toute adhésion est donc définitive.

Attention :

Toutes les inscriptions reçues sont confirmées après validation du coordinateur artistique dans les 30 jours<sup>1</sup> suivant la réception des règlements ; elles sont alors considérées comme définitives. Dans le cas contraire, les chèques adressés au titre de l'adhésion et du coût de l'activité sont retournés.

### Le règlement :

Le bulletin d'inscription renseigné doit être accompagné :

- d'un chèque du montant de l'adhésion et de l'inscription. à l'ordre d'Académie de musique sacrée de Lyon. Ce chèque sera encaissé le 1<sup>er</sup> juillet 2020
- d'un chèque du montant de l'hébergement ou du forfait repas (en fonction de votre choix) à l'ordre d'Académie de musique sacrée de Lyon. Ce chèque sera encaissé au démarrage de l'activité.

Des conditions particulières de règlement fractionné peuvent être accordées selon les modalités fixées avec le secrétariat de l'association. En cas de fractionnement du paiement, tous les chèques doivent être remis en même temps et datés du jour d'établissement.

### Annulation :

#### ➤ du fait d'Amusaly :

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour le bon déroulement pédagogique de l'activité, ou en cas de force majeure, Amusaly se réserve le droit d'annuler l'activité. Dans ce cas, Amusaly procède au remboursement intégral du montant de l'activité à l'exception de l'adhésion à l'association.

En cas de report de date ou de changement de notre part (intervenants, contenu, ...) si aucune solution alternative n'a été trouvée avant la fin de l'année en cours, le remboursement sera proposé.

#### ➤ du fait de l'adhérent :

Toute annulation doit être notifiée par écrit le plus rapidement possible à Amusaly (courrier ou courriel : [info@amusaly.fr](mailto:info@amusaly.fr)).

En cas d'annulation au plus tard 15 jours avant le début de l'activité, 30% du montant de l'activité seront facturés.

Une annulation moins de 15 jours avant l'activité donne lieu à la facturation de la totalité du prix, sauf en cas de force majeure dûment constatée. Dans ce dernier cas, il sera procédé au remboursement du montant de l'activité.

### Abandon en cours d'activité :

En cas d'abandon par le stagiaire en cours d'activité pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d'abandon en cours d'activité pour force majeure dûment constatée, il sera procédé au remboursement de l'activité au prorata du temps passé.

### Contact

**Amusaly,**

Téléphone : 07 68 83 49 83

Courriel : [info@amusaly.fr](mailto:info@amusaly.fr) Site : [www.amusaly.fr](http://www.amusaly.fr)

<sup>1</sup> Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, ce délai pourra être prolongé.